

Bénin- Afrique de l'Ouest : l'industrie du tabac déplore le trafic illicite de cigarettes



Inès Feliho (Coll.)

*publié le 26 octobre
2018*

Réunis autour d'un atelier à Cotonou ce jeudi 25 octobre 2018, des industriels du tabac en collaboration avec les autorités béninoises conjuguent leurs efforts pour une éradication effective du commerce illicite de cigarette compte tenu de ses conséquences désastreuses.



Participants à un atelier sur le trafic des cigarettes à Cotonou

« L'essor de la contrebande a engendré un manque de près de 108 milliards de francs Cfa sur les recettes des Etats de l'Afrique de l'Ouest ces trois dernières années », d'après les statistiques. C'est l'une des nombreuses raisons qui ont réuni dans la journée du jeudi 25 octobre à Cotonou, les autorités béninoises en charge de la lutte contre le trafic illicite du tabac ainsi que des industriels du tabac comme British American Tobacco, Imperial Tobacco et Philip Morris international autour d'un atelier.

Placé sous le thème « Trafic illicite de cigarettes en Afrique de l'Ouest. Enjeux et perspective au Bénin et dans la sous-région », cet atelier est une occasion pour les participants de conjuguer ensemble leurs forces en ce qui concerne la lutte contre le commerce illicite des cigarettes. Des mesures sécuritaires efficaces en vue de la réduction des répercussions négatives tant sur le commerce légal que sur la santé des consommateurs et tout autre désagrément sont attendus.

Passage en toute illégalité lors des manutentions portuaires

A en croire Mamadou Gueye porte-parole des industriels, le trafic illicite affecte aussi bien les revenus des industries que la sûreté des Etats. Il s'avère que le commerce illicite du tabac est principalement l'œuvre de groupes criminels servant à recueillir des fonds destinés à des organisations terroristes. Tout en s'appuyant sur les mesures salutaires déjà prises par le gouvernement béninois, le responsable de la sécurité et de la lutte contre les trafics illégaux en Afrique à Imperial Tobacco Marc Albassier estime qu'il y a nonobstant, des lacunes à corriger. De ses témoignages il ressort qu'en dépit des arrêtés bien établis entre le Bénin, le Togo, le Niger et le Burkina Faso certains produits passent en toute illégalité lors des manutentions portuaires. « Nous sommes les experts de notre industrie et charge à nous de mettre notre expertise à disposition des douanes, de la police pour les faire bénéficier de meilleurs aptitudes sécuritaires », insiste-t-il pour réaffirmer son engagement à mettre son expertise à contribution pour une lutte plus efficace.

Conscient de l'ampleur de ce trafic et ses conséquences sur le plan sanitaire, les recettes des Etats et la menace terroriste, le gouvernement du Bénin apporte tout son soutien à cet atelier. En sa qualité de représentant du ministre, Jean Toboula, conseiller technique aux affaires financières du ministère de l'économie et des finances a réitéré l'engagement du gouvernement à accompagner de pareilles initiatives. Tout en rappelant que le Bénin est membre de la Convention-cadre pour la lutte antitabac et signataire d'un protocole le 9 janvier 2014 dont l'article 15 stipule l'adoption et l'application des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres mesures efficaces afin d'éradiquer ce fléau, le représentant rassure de la mise en œuvre des différentes mesures qui seront issues de cet atelier.